

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 03.05.2022	Heure 21h13	Numéro	Département(s) DECS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 22.001
Titre : Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement quadriennal de 34'185'200 francs pour l'aménagement, l'assainissement du bruit routier, l'intégration de la mobilité douce et l'entretien constructif des routes cantonales		
Contenu : Article premier Un crédit-cadre d'engagement de <u>11'500'000</u> francs est accordé au Conseil d'État pour financer et assurer l'aménagement et l'entretien durables des routes cantonales, comprenant également l'assainissement du bruit routier et les investissements nécessaires à la poursuite de l'aménagement des infrastructures de mobilité douce. Art. 2 Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du financement, auquel il faut retrancher <u>le montant des participations fédérales (suppression de : , portant ainsi à 32'436'200 francs le montant net restant à charge de l'État de Neuchâtel).</u>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Jonathan Gretilat		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :